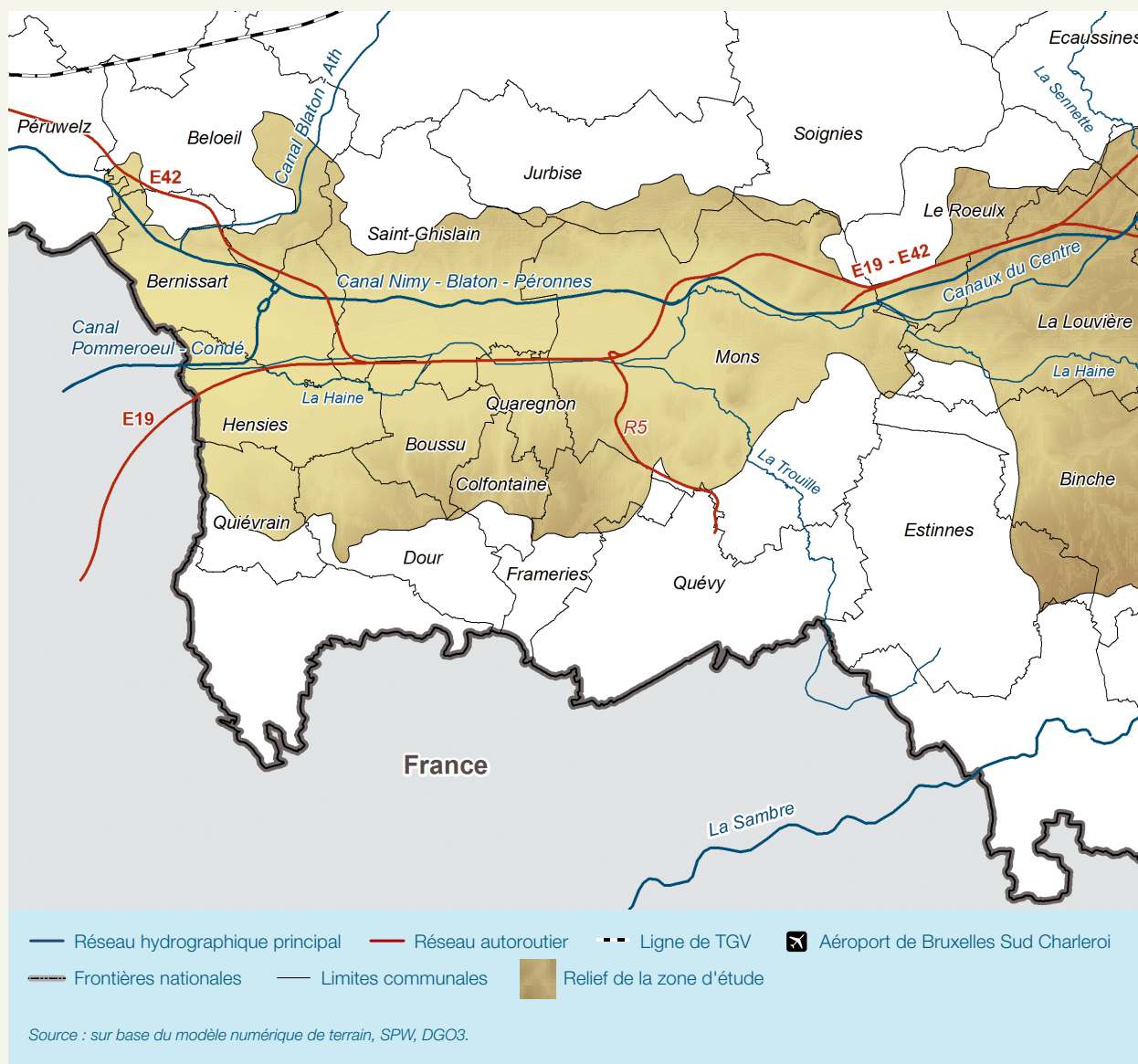


La Haine et la Sambre

L'ensemble paysager de la Haine et de la Sambre

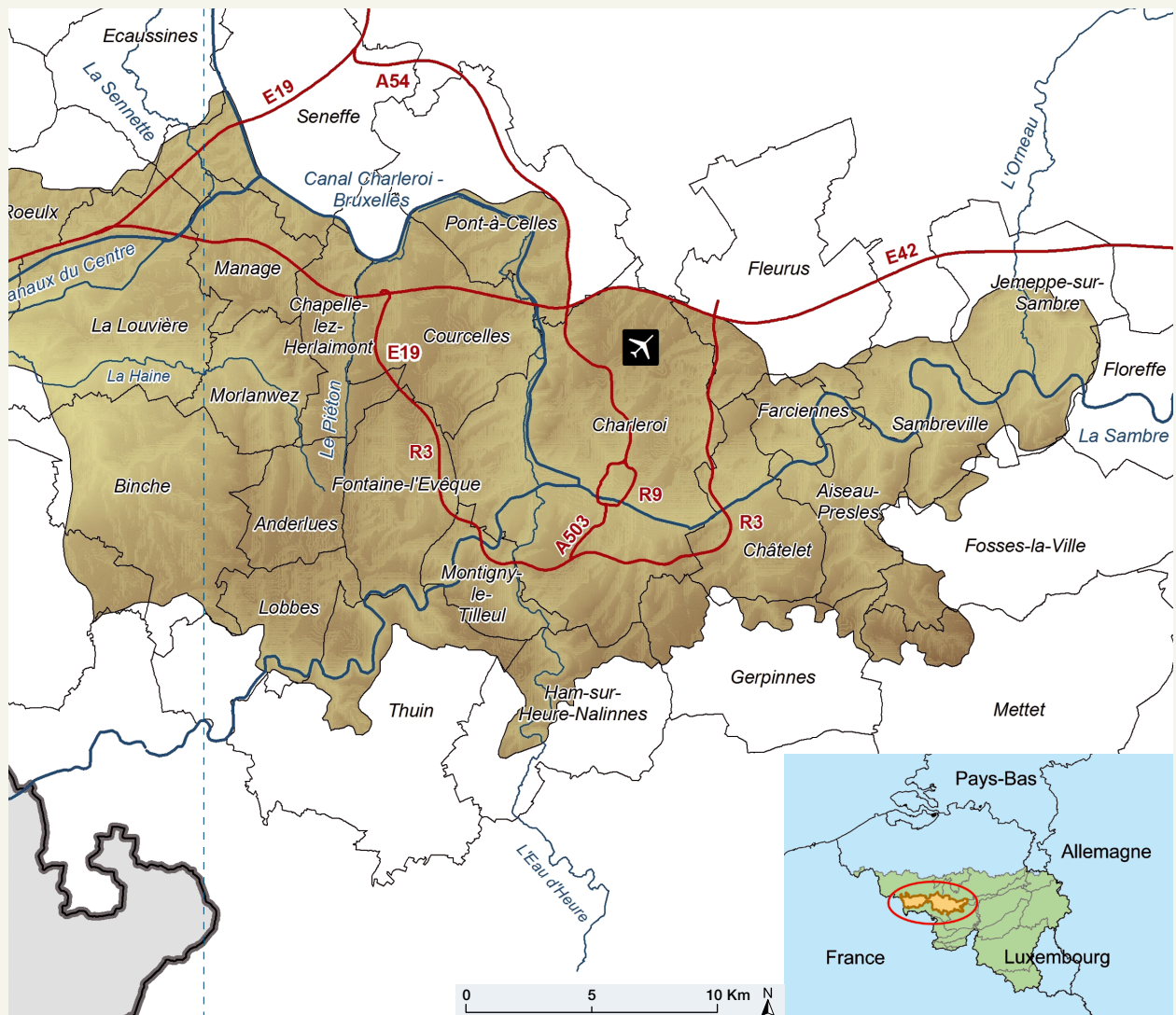
L'ensemble paysager de la Haine et de la Sambre se structure dans l'axe de ces deux cours d'eau. La vallée de la Haine, inscrite dans le bassin hydrographique de l'Escaut, incise le bas plateau limoneux hennuyer à l'ouest ; celle de la Sambre, appartenant au bassin de la Meuse, sépare les plateaux brabançon et condrusien à l'est.

Inférieure à vingt mètres à la frontière française, l'altitude s'élève progressivement vers l'est pour dépasser deux cents mètres sur le plateau d'Anderlues, aux sources de la Haine, et sur le haut des versants méridionaux de la Sambre.



Les occupations urbaine et industrielle imprègnent à des degrés divers la majeure partie des paysages, tranchant avec la physionomie essentiellement rurale des ensembles paysagers voisins. Seuls les versants nord de la plaine de la Haine et sud de la Sambre, couverts de massifs boisés, et certains territoires agricoles aux marges de l'ensemble échappent à cette double domination.

L'ensemble s'étend sur 941 km², soit près de 6 % de la superficie de la Wallonie. Il couvre quarante-quatre communes, dont dix dans leur totalité.

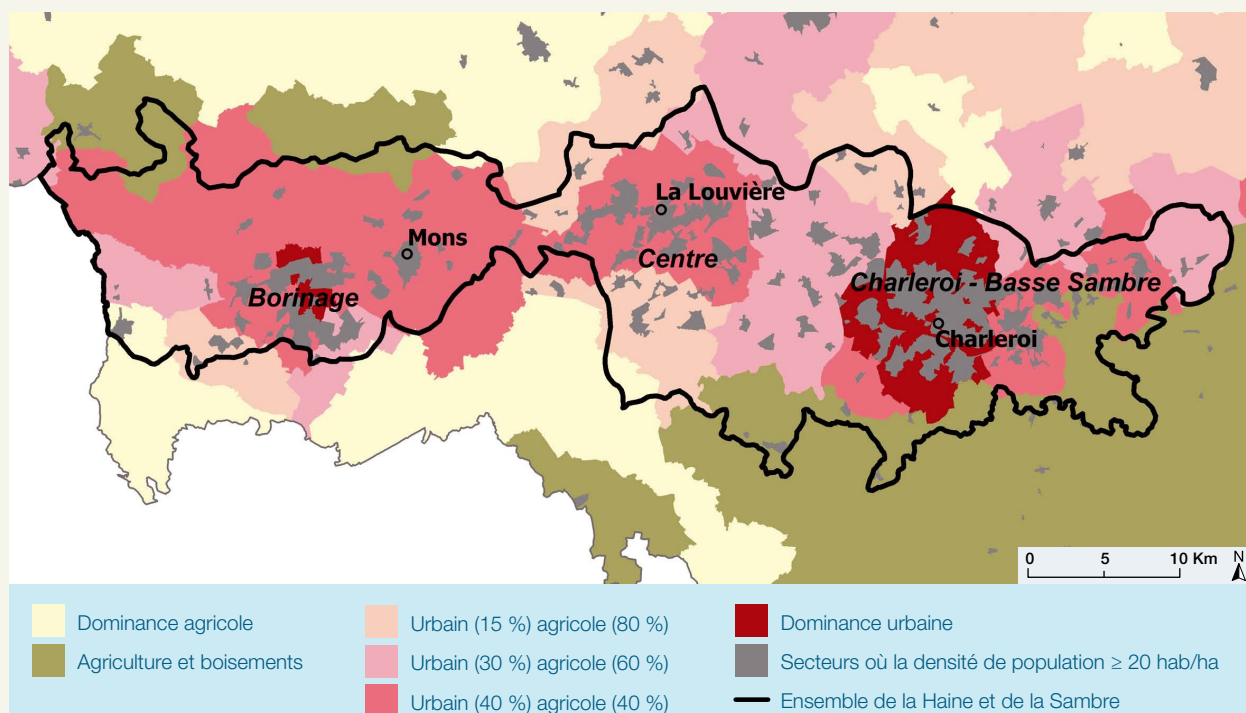


Un axe majeur de la Wallonie

L'ensemble paysager de la Haine et de la Sambre couvre un territoire densément peuplé, où résident quelque 810 000 habitants (2007), soit près du quart de la population wallonne.

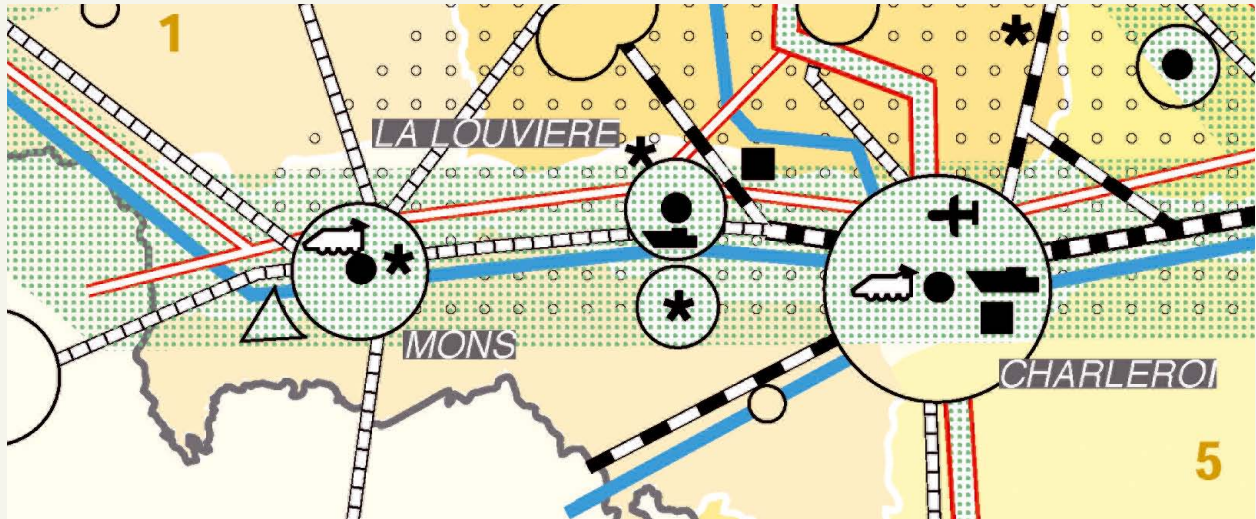
Il englobe trois espaces d'urbanisation continue, occupant d'anciens bassins miniers et industriels : le Borinage* à l'ouest, le bassin du Centre autour de la ville de La Louvière et le bassin de Charleroi – Basse Sambre entourant la ville de Charleroi. En dehors de ceux-ci, il comprend aussi Mons, pôle d'importance régionale, et plusieurs petites villes et bourgs tels que Fontaine-l'Évêque, Thuin, Le Roeulx ou Saint-Ghislain, ainsi qu'une urbanisation plus diffuse dans les espaces ruraux périphériques.

La nécessité d'assurer à ce territoire industriel une desserte adéquate est à l'origine de la présence d'un important réseau de voies de communications routières et autoroutières, ferroviaires et hydrauliques. L'ensemble est ainsi devenu un maillon de l'axe de circulation des marchandises et des personnes reliant les aires métropolitaines française du Nord – Pas de Calais et allemande de Rhénanie du Nord – Westphalie.



Source : d'après L. Aujean et autres, *L'occupation du sol en Wallonie* (2005).

L'ensemble paysager présente plusieurs grandes zones de forte urbanisation couvrant les anciens bassins industriels du Borinage, du Centre et de Charleroi – Basse Sambre, ainsi qu'une urbanisation plus diffuse au sein des espaces ruraux qui les environnent. Quelques espaces conservent un caractère agricole davantage prononcé, tout particulièrement dans les parties occidentale et centrale de l'ensemble, tandis que de grands massifs boisés occupent une bonne partie des versants nord de la Haine et sud de la Sambre.

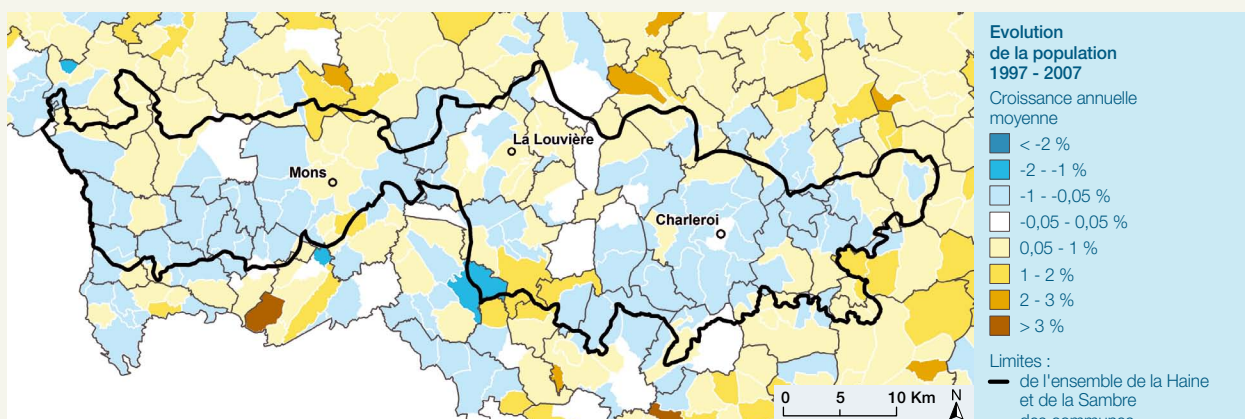


Source : extrait de la carte 17, *Projet de structure spatiale pour la Wallonie*, Gouvernement wallon, *Schéma de Développement de l'Espace Régional* (1999).

Le Schéma de Développement de l'Espace Régional (SDER)* souligne l'opportunité d'inscrire les grands pôles urbains présents dans l'ensemble au sein de l'eurocorridor* Lille – Liège, maillon de l'eurocorridor reliant Londres et Paris à l'Allemagne et à l'Europe de l'Est. Profitant des axes majeurs de communication, Charleroi, La Louvière et Mons pourraient voir se développer ou s'amplifier des activités basées sur des potentialités locales.

Le nord de l'ensemble est inscrit dans une aire de coopération transrégionale avec Bruxelles, le « triangle wallon » dont Mons – Charleroi et Namur constituent les deux autres sommets. Cette localisation pourrait induire le développement de nouvelles activités économiques et de phénomènes de périurbanisation.

Enfin, Mons, Binche, l'ancien canal du Centre et ses ascenseurs apparaissent comme des pôles et points d'appui attractifs en raison de leur potentiel touristique.

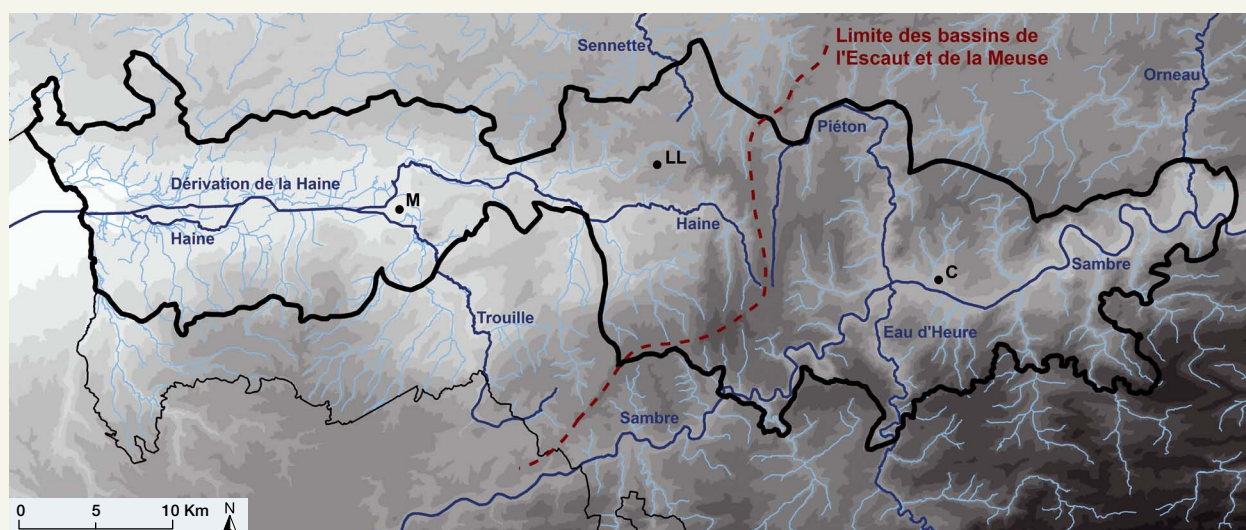


Source : INS, 1998, 2008.

Dans l'ensemble paysager, la majeure partie des entités correspondant aux anciennes communes ont connu une légère baisse de leur population entre 1997 et 2007. Ce phénomène concerne particulièrement les anciens bassins miniers et industriels du Borinage et de Charleroi – Basse Sambre, très urbanisés, ainsi que l'extrême ouest de l'ensemble, frontalier avec la France. Le bassin du Centre présente par contre une dynamique positive dans certaines parties de son territoire, à l'instar de l'agglomération montoise et de zones moins urbanisées, notamment aux franges boisées de l'ensemble paysager.

Un cadre physique contrasté, rythmé par une succession de vallées larges ou encaissées

L'ensemble présente un relief contrasté, déterminé par les cours de la Haine et de la Sambre, dont les vallées s'élargissent considérablement d'amont en aval, et de leurs affluents qui dévalent des plateaux environnants. Il se dégage trois unités morphologiquement distinctes.



À l'ouest, la vallée de la Haine forme une large plaine alluviale, quasiment plate dans son allure générale et en très faible pente d'est en ouest. Sa faible altitude – trente mètres à Mons, moins de vingt mètres à la frontière française – trouve son origine dans des affaissements de type karstique* qui ont eu lieu en profondeur. Le versant nord de la plaine apparaît relativement rectiligne dans son orientation est-ouest, peu découpé par les affluents de rive droite de la Haine. Une bande boisée couvre ses pentes aux sols de faible aptitude agronomique et localement constitués de sables stériles. Le versant sud, à l'allure plus tourmentée, est creusé de vallées profondes par les affluents de la rive gauche de la Haine. Parmi ceux-ci, à l'est, la large vallée de la Trouille prolonge, au sud de Mons, la plaine alluviale.

La partie centrale de l'ensemble appartient au plateau brabançon-hennuyer et présente les mêmes ondulations. Le plateau est incisé par la vallée supérieure de la Haine, considérablement rétrécie à l'est de Mons, par les vallées de plusieurs de ses affluents de rive gauche et, au nord, par des affluents de la Senne supérieure. Une forte rupture de pente, liée à la présence d'une faille* géologique, élève brusquement l'altitude du plateau vers le sud-est. La cote de 212 mètres est atteinte au plateau d'Anderlues, sur lequel la Haine prend sa source. Ce sommet appartient à la ligne de crête séparant le bassin de l'Escaut, auquel appartient la Haine, du bassin de la Meuse.

À l'est, la Sambre, dont les méandres sinueux ont été recoupés ou modifiés par l'homme, a creusé une plaine alluviale qui s'élargit en aval de la confluence du Piéton et de l'Eau d'Heure. Ses versants en forte pente, profondément découpés par des affluents, atteignent, au nord, les crêtes bordant le plateau brabançon. Le versant sud, recouvert de bois discontinus, s'étend sur le gradin calcaire de la Basse Marlagne et est couronné par les plateaux gréseux de la Haute Marlagne, à des altitudes de 200 à 260 mètres.

Des dénivellations offrant de vues lointaines

Les vallées de la Haine, de la Sambre et de certains de leurs affluents créent, dans les plateaux qu'elles traversent, des dénivelés atteignant jusqu'à cent mètres. Combinés à la largeur très importante des vallées, ceux-ci assurent depuis le haut des versants des vues lointaines, pour autant que des dégagements suffisants le permettent.



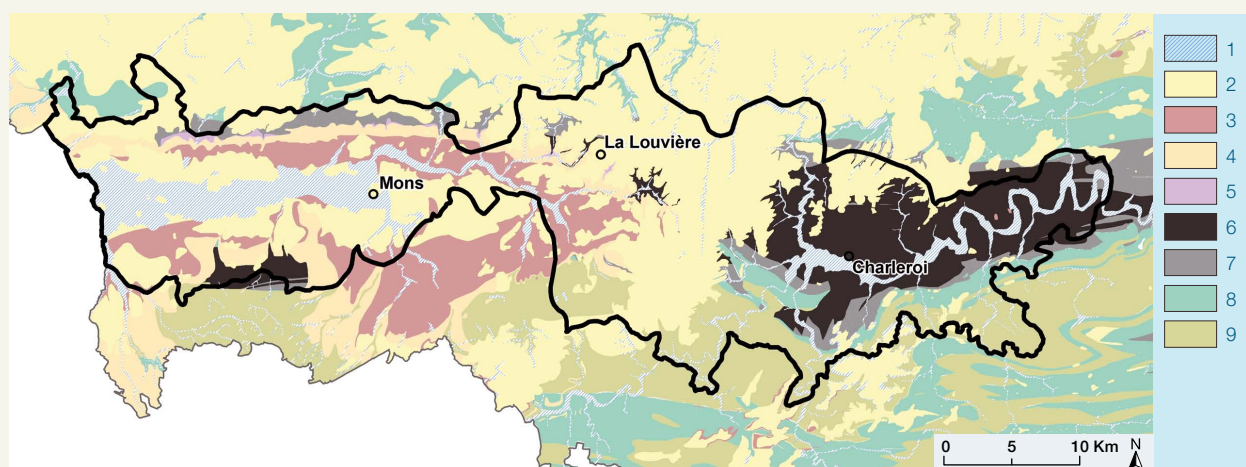
Depuis le parc éolien de Dour, sur les hauteurs du versant méridional en pente douce de la large plaine alluviale de la Haine, les panaches de fumée des usines de Terte-Villerot implantées au bas du versant opposé, sont visibles à plus de neuf kilomètres du point de vue. Au-delà, le haut de versant boisé marque la ligne d'horizon.

Sur le versant nord de la Sambre, les hauteurs de Petit Try à Farciennes (ci-contre) permettent une vue lointaine. Des terrils boisés ponctuent la plaine et, à l'arrière-plan, une couverture forestière occupe les versants sud. Leurs sommets définissent une ligne d'horizon pratiquement plane.



Une exploitation intensive du sous-sol, à l'origine de paysages industriels

L'activité industrielle et le développement urbain qu'elle a engendré constituent des caractéristiques majeures du paysage de l'ensemble. L'industrie a tiré profit d'un sous-sol particulièrement riche en matières premières, au premier rang desquelles le charbon. L'extraction de ce combustible dans une multitude de charbonnages, peu à peu complétés de terrils, a attiré des activités sidérurgiques, métallurgiques, verrières ou carbochimiques*. La présence de couches géologiques constituées entre autres d'argiles, de craies ou de calcaires sur les versants des vallées de la Haine et de la Sambre a, quant à elle, été exploitée dans de vastes sites d'extraction carrière et dans des usines.

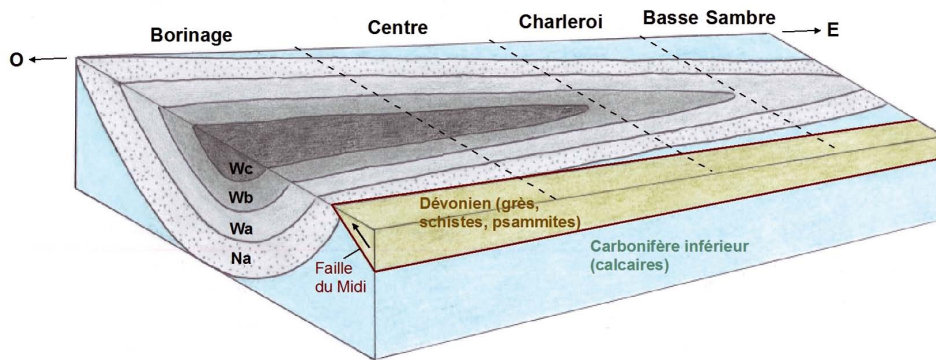


Source : sur base de la carte géologique de la Belgique 1/300 000.

1. Alluvions récentes ;
2. Sables et argiles tertiaires ;
3. Craies (Crétacé) ;
4. Marnes (Crétacé) ;
5. Argiles (Crétacé) ;
6. Grès et schistes houillers du Westphalien (Carbonifère supérieur) ;
7. Grès et schistes houillers du Namurien (Carbonifère supérieur) ;
8. Calcaires (Carbonifère inférieur, Dévonien) ;
9. Grès, psammites, schistes (Dévonien).

L'ensemble paysager de la Haine et de la Sambre couvre la partie occidentale du Bassin de Namur, formé au cours du Paléozoïque* et qui traverse la Belgique de part en part. Sa forme en gouttière ou synclinale*, orientée est-ouest, résulte de poussées tectoniques considérables qui ont eu lieu à la fin du Paléozoïque. L'important noyau houiller, enfoui sous des couches géologiques plus récentes à l'ouest et au centre de l'ensemble, affleure de façon continue à l'est suite au relèvement du synclinal vers l'est et à l'érosion des couches superficielles par la Sambre et ses affluents. Le charbon a été intensément exploité dans trois bassins houillers : les bassins du Borinage, ou « Couchant de Mons », du Centre et de Charleroi – Basse Sambre.

La disposition des couches en synclinal a constitué un atout majeur du point de vue de l'exploitation, rapprochant de la surface des variétés de houille qui n'auraient été atteintes que par des puits très profonds si le terrain houiller était resté horizontal.



Source : sur base de DENIS J. dir. (1992). *Géographie de la Belgique*.

Deux couches géologiques successives constituent les roches (principalement schisteuses) du houiller présentes dans le synclinal, le Namurien (Na) à la base et le Westphalien (Wa, Wb et Wc) au sommet. Le Namurien, pratiquement dépourvu de charbon, n'est extrait qu'à Hautrage, où sont exploitées les intercalations gréseuses présentes dans les schistes (« grès d'Hautrage ») pour des applications industrielles (métallurgie).

Les couches du Westphalien sont parcourues de veines de houille, dont la qualité varie selon l'âge des veines, et sont beaucoup plus intéressantes du point de vue économique. Les plus anciennes (Wa), c'est-à-dire les plus profondes, procurent des charbons pauvres en matières volatiles, dits maigres, utilisés notamment pour la cuisson des briques et la calcination de la chaux. Elles constituent l'essentiel du bassin peu profond de la Basse Sambre. Les veines qui se superposent à elles (Wb et Wc), apparues plus récemment, contiennent des charbons enrichis en gaz, demi-gras à gras, aux applications industrielles multiples : cockéfaction pour les charbons gras, affinage de la fonte et chauffage des générateurs pour les trois-quarts gras, verrerie et alimentation des machines à vapeur pour les demis-gras. Ces couches apparaissent à mesure que l'on progresse vers l'ouest, avec l'enfouissement de plus en plus profond du synclinal houiller.

Au sud, des roches plus anciennes affleurent. Ces grès, schistes, psammites du Dévonien ont « glissé » sur une faille traversant la Belgique, la Faille du Midi, lors des grandes poussées tectoniques à l'origine du synclinal.



L'extraction du charbon est à l'origine de paysages ponctués d'éléments industriels, à l'état de vestige ou toujours en activité. En haut à gauche, le chevalement* de l'ancien charbonnage du puits n° 6 à Anderlues est visible derrière le terril du site ; à droite, le complexe carbochimique de Tertre-Villerot est implanté dans un site semi-rural, dans le nord du Borinage.

Ci-contre, l'industrie sidérurgique à La Louvière apparaît à l'arrière-plan d'un paysage ferroviaire aux voies démultipliées pour la desservir.



D'autres formations géologiques ont été exploitées dans des carrières, toujours en activité ou abandonnées et peu à peu recouvertes de boisements. Les infrastructures des usines assurant leur transformation marquent parfois fortement les paysages.

Dans l'est de l'ensemble paysager, des calcaires présents sur le versant de la Sambre sont extraits dans plusieurs carrières (Aisemont, Monceau-sur-Sambre, Landelies). Dans la partie occidentale, les argiles et les craies affleurant en bordure de la vallée de la Haine sont toujours exploitées. Les argiles, extraites à Hautrage, servent notamment à la fabrication de produits réfractaires*. Les craies, à Obourg, alimentent le vaste complexe des cimenteries. Enfin, des dépôts tertiaires sont exploités en bordure de la plaine de la Haine, sables à Blaton et Tertre, argiles à Saint-Ghislain.



En haut à gauche, les cimenteries d'Obourg (Mons) exploitent le sous-sol crayeux du versant nord de la Haine. Leurs hautes cheminées et leur panache de fumée constituent un point d'appel important dans les paysages de l'ouest de l'ensemble.

En haut à droite, une carrière d'extraction d'argiles destinées à la fabrication de produits réfractaires à Hautrage (Saint-Ghislain).

En-dessous, un site carrier sur le gradin calcaire de la Basse Marlagne, à Falisolle (Sambreville). Les boisements qui l'entourent sont couverts d'une poussière blanche.

Les terrils, emblèmes des paysages miniers

Éléments dominants des terroirs d'industrie charbonnière et symboles identitaires forts (voir pp. 94 et suivantes), les terrils en ont recomposé les paysages. Ces collines artificielles abondent à certains endroits au point de constituer de véritables « chaînes des terrils ». Elles sont issues de l'accumulation de stériles, schistes et grès provenant du creusement des puits menant aux galeries d'extraction de la houille, et des déchets séparés du charbon après lavage de celui-ci.

Les premiers terrils datent du 18^e siècle, lors des débuts de l'exploitation industrielle de la houille. Ils sont de dimensions modestes et ne dépassent pas dix à vingt mètres de haut : les stériles sont amenés au sommet par des chariots tractés par des chevaux ou poussés par des hommes. Leur forme et leur taille évoluent ensuite avec le perfectionnement des techniques d'exploitation. À la fin du 19^e siècle, l'usage de wagonnets et de tapis roulants permet le déversement des stériles beaucoup plus haut, donnant aux terrils une silhouette plus imposante. De forme conique et aux pentes fortes (30 à 45°), ils atteignent une centaine de mètres. Par la suite, avec l'exploitation plus intensive du charbon et l'augmentation des volumes de stériles qui en découle, la forme des terrils s'allonge, donnant les terrils « à crête » (par les déversements comblant l'espace entre deux dômes plus anciens) et « digités » (par les déversements successifs sur leurs flancs dans plusieurs directions).

Plusieurs terrils ont disparu du paysage ou pourraient encore disparaître. Leurs matériaux sont utilisés pour divers remblaiements, pour les fondations d'autoroutes et, dans le cas des cendrées rouges de terrils ayant connu des phénomènes de combustion, pour les courts de tennis. D'autres, plus anciens, ont été réexploités dans les années 1980 pour extraire, grâce à un nouveau procédé de lavage, des quantités appréciables de charbon résiduel des grès et des schistes. Leur morphologie est alors profondément modifiée : leur forme devient tabulaire et leurs pentes sont adoucies.



Certains terrils ont été arasés, d'autres ont été ou sont toujours exploités pour récupérer les résidus de houille.

Ci-dessus à gauche, le massif boisé indique l'emplacement d'un terril disparu (Ham-sur-Sambre) ; à droite, le terril du Grand Buisson à Hornu (Boussu), exploité depuis 1996 pour ses schistes rouges, est en voie d'aplanissement.

Ci-contre, la silhouette aplanie et dénudée du terril du Calvaire à Anderlues découle de son exploitation partielle dans la seconde moitié des années 1980.



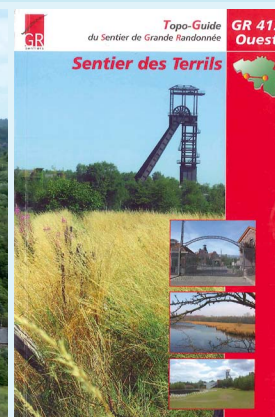
Toutefois, une majorité de terrils, préservés et parfois classés, suit un processus d'évolution semi-naturel ou naturel. Sur certains, des plantations de robiniers ou de bouleaux, servant à la stabilisation des flancs, se sont densifiées depuis l'abandon des activités d'extraction. Plus généralement, le retour de la végétation a été spontané. Des pelouses occupent généralement les versants sud ou les replats* à proximité du sommet, très secs et soumis à d'importants écarts de température. La végétation des versants nord, plus frais et humides, évolue progressivement vers des stades boisés : développement de fourrés d'aubépines, de genêts, puis d'essences pionnières telles que le bouleau et le saule, et enfin d'essences forestières comme le hêtre, le chêne ou l'érable.

Ces terrils colonisés par la végétation apportent une composante boisée qui atténue, dans les paysages de conurbation*, l'impression de continuité du bâti.



Les terrils se garnissent d'une palette de couleurs qui varie selon l'importance de la végétation sur leurs flancs et selon les saisons (ci-dessus, de gauche à droite, les terrils n° 6 à Wasmes, du Pré des Béguines à Ransart et n° 7 à Châtelaineu).

Leur sol, généralement noir, prend parfois une teinte rouge brique lorsque la fraction charbonneuse résiduelle a subi un phénomène de combustion (ci-contre, le terril de l'Héribus à Cuesmes).



Source : Topo-Guide du Sentier de Grande Randonnée GR 412 – Ouest. Sentier des Terrils (2006).

S'ils façonnent profondément l'espace, les terrils permettent parfois en retour d'appréhender les paysages qui les entourent et de mieux en comprendre la structuration. Certains d'entre eux ont été aménagés pour en faciliter l'ascension et offrent, depuis leur sommet, d'extraordinaires points de vue à 360° sur les contrées environnantes, à condition que la végétation soit régulièrement entretenue pour assurer une totale ouverture visuelle.

A gauche, la vue depuis le terril du Sept à Hornu (Boussu) – parcouru par un chemin de grande randonnée – porte jusqu'aux terrils de Quaregnon, Flénu et Frameries qui se dessinent à l'horizon et évoquent un paysage de montagnes. A droite, le chemin de grande randonnée traverse l'ensemble paysager et propose l'escalade de plusieurs terrils.

Les conurbations industrielles : différentes échelles d'approche pour autant de lectures paysagères

Les continuités urbaines des anciens bassins miniers offrent des paysages dont la lecture semble difficile de premier abord. Ces espaces, où se juxtaposent sans cohérence apparente une multitude d'éléments aux gabarits et fonctions variés issus d'un urbanisme non maîtrisé, donnent une impression de déstructuration. La diffusion de l'urbain semble sans rapport avec une évolution chronologique et spatiale claire, les références historiques étant rares ou intégrées dans des structures plus contemporaines. Pour décoder ce paysage complexe et en comprendre pleinement la structuration, différentes échelles d'approche s'imposent.

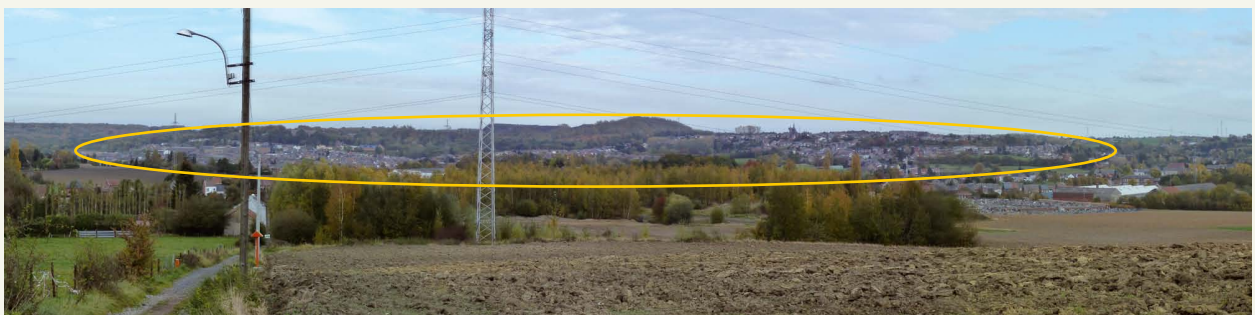
L'urbanisation vue de l'extérieur

Lorsque, grâce au relief, des dégagements suffisants se présentent, des vues longues offrent une première porte d'entrée sur les paysages urbains. Les terrils, à condition qu'ils soient accessibles et non envahis de boisements masquant les vues, constituent à cet égard d'excellents postes d'observation du paysage (voir pp. 39-40).

Le premier élément caractérisant le paysage vu de loin est l'effet de nappe urbaine qui couvre en un tissu bâti* continu les espaces autrefois ouverts qui séparaient les noyaux villageois avant le développement industriel.

Lorsque la conurbation englobe une ville ou un bourg d'une certaine importance, le centre-ville, noyau historique où se concentrent les fonctions urbaines, peut s'individualiser du reste de l'étendue bâtie par des éléments qui attirent le regard comme un beffroi, une église, des tours de logements et de bureaux. Plus généralement toutefois, la distinction du centre urbain s'avère moins évidente en raison de l'émergence, dans les quartiers qui l'entourent, d'éléments d'appels concurrentiels de type industriel, commercial, scolaire...

De nombreux noyaux villageois et hameaux, gonflés par l'urbanisation, se signalent dans la nappe urbaine par le clocher de leur église et parfois par une maison communale monumentale.



Ci-dessus, la nappe urbaine, correspondant aux agglomérations de Morlanwelz et Carnières, s'est développée sur un versant de la vallée de la Haine.

Ci-contre, les éléments signalant le centre-ville de Charleroi – la « tour bleue » dans la ville basse (1), le beffroi (2) et la coupole de la basilique Saint-Christophe (3) dans la ville haute – sont noyés dans la multitude d'éléments d'appel (tours résidentielles, bâtiments industriels...).

Dans le tissu bâti peu homogène qui relie entre eux les centres urbains, deux éléments paysagers se démarquent par leur régularité : les alignements mitoyens de petites maisons ouvrières et les cités d'habitations ouvrières ou sociales.

La mise en place d'alignements de maisonnettes ouvrières de gabarit identique, implantées à front de rue, a accompagné le développement industriel et son boom démographique. Ces cordons bâtis forment un maillage s'étirant le long des anciennes voies de communication routières, bordant également des voiries secondaires qui s'écartent des axes principaux, en direction de charbonnages et autres sites industriels pour la plupart disparus aujourd'hui.

Les cités, ensembles planifiés construits en périphérie des noyaux urbains dans le courant du 20^e siècle pour assurer un logement décent aux familles ouvrières et défavorisées, se caractérisent par la répétition de leurs blocs d'habitation, alignés de manière uniforme le long des dessertes locales.



A Marchienne-Docherie (Charleroi), de petites maisons ouvrières accolées, de gabarit identique, s'étagent sur le versant de la vallée du Piéton, au sommet duquel apparaît le clocher de l'ancien village. Elles composent l'essentiel du tissu urbain d'avant la Première Guerre mondiale, en périphérie duquel s'est implanté au cours des années 1950 la cité des Cerisiers, dont les immeubles s'ordonnent rigoureusement.

Le reste de la nappe urbaine offre une grande diversité de bâti, multipliant formes, volumétries, matériaux de construction et modes d'implantation. Il est en grande partie constitué de quartiers résidentiels de standing moyen, progressivement lotis au cours du 20^e siècle, aux constructions peu homogènes et plus ou moins dispersées, s'insérant dans les urbanisations plus anciennes et les prolongeant. Une végétation arborée importante habille les jardins et les voiries.

S'y ajoutent des éléments de nature industrielle – cheminées, chevalements, hangars... –, des zones d'entreposage de matériaux ou de friches, ainsi que des parcs d'activité économique et des zonings commerciaux aux vastes bâtiments plats et fonctionnels, entourés de surfaces de parking.

Enfin, des enclaves agricoles persistent au cœur des espaces urbanisés. Celles-ci sont plus grandes à mesure qu'on s'éloigne des noyaux urbains, le bâti moins dense s'étirant le long des voies routières.



Vu du terril (aménagé) de la Flache, un tissu urbain hétéroclite s'étale à proximité de la route Mons – Valenciennes à Hornu (Boussu). Il comprend des alignements de maisons ouvrières, des maisons plus récentes dont les styles architecturaux varient et qui sont entourées de végétation arborée, des immeubles-tours sociaux et de vastes entrepôts commerciaux. Des enclaves agricoles aèrent le tissu relativement lâche.

La ville de Mons, vue depuis le terril de l'Héribus

Implanté au sommet d'une butte, l'ensemble formé par le beffroi et la collégiale Sainte-Waudru signale de loin le centre-ville montois.

De nombreux immeubles-tours marquent les abords de l'intramuros, concentrant les fonctions administratives, hospitalières, universitaires...

A l'écart de la nappe urbaine, les cimenteries d'Obourg exploitent le sous-sol crayeux du versant nord de la Haine.

Le clocher de l'église d'Hyon, ancien village rejoint par l'urbanisation.



Un cordon particulièrement régulier de maisons ouvrières mitoyennes a été mis en place avec l'industrialisation du territoire et l'exploitation des charbonnages proches.

Plantée de grands arbres d'alignement, l'ancienne chaussée de Maubeuge, relie le faubourg* de Bertaimont à l'intra-muros. Celle-ci se prolonge au-delà du faubourg et est bordée de maisons ouvrières (trets rouges).

L'urbanisation dense correspond au faubourg de Bertaimont.

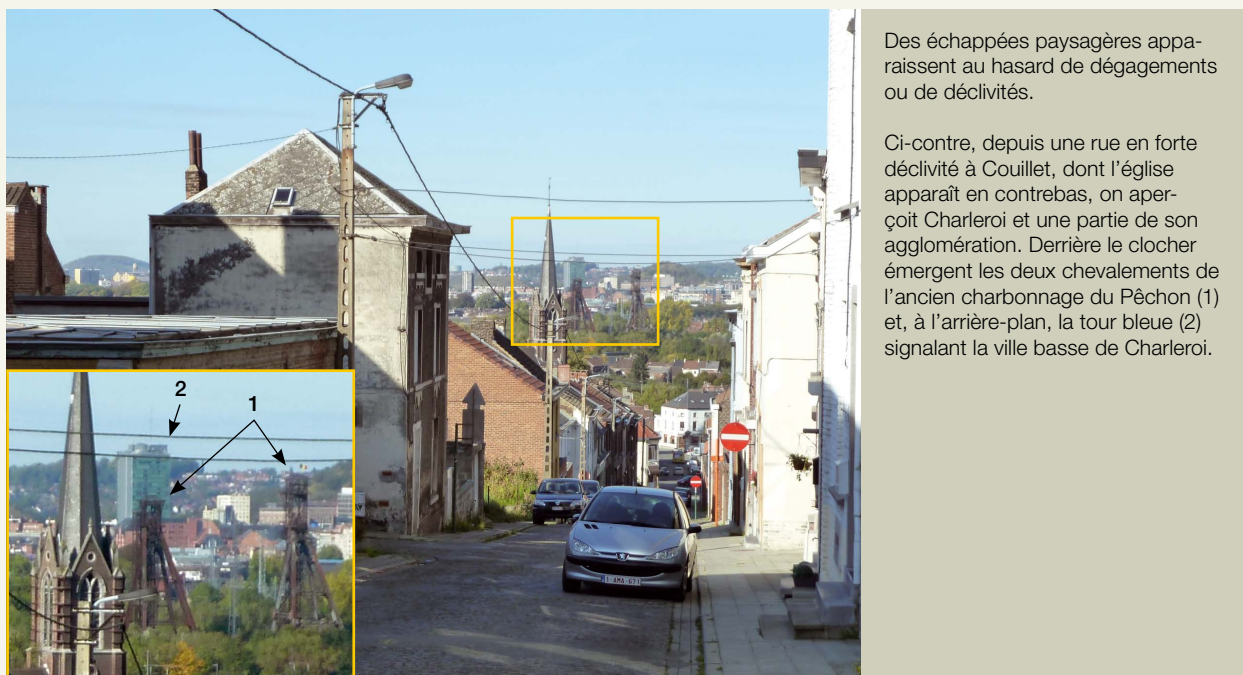
Des parcelles agricoles, prairies surtout, s'étendent entre les chaussées et les voiries secondaires.

La trame urbaine est ici plus aérée, du fait de la végétation arborée des jardins et des voiries. Elle a été mise en place au cours du 20^e siècle.

Des paysages intra-urbains

L'approche du paysage urbain ne peut toutefois se limiter à une vue depuis l'extérieur, qui n'est d'ailleurs pas toujours possible. Il est nécessaire de traverser les urbanisations, de les parcourir et de les visiter afin de prendre la mesure de leur diversité, qui souvent se révèle à travers les détails des espaces publics ou des constructions.

Au sein du tissu bâti, des perspectives paysagères ont parfois été créées intentionnellement pour mettre en valeur une partie du paysage urbain, un édifice ou une place. Bien plus fréquentes dans ce contexte de conurbations industrielles, des échappées paysagères plus ou moins étroites apparaissent au hasard de dégagements ou de déclivités. Des parcelles agricoles, des ouvertures dans les alignements bâtis ou des rues rectilignes en pente forte offrent des vues partielles sur l'urbanisation environnante et quelques-unes de ses composantes. Des ouvrages d'art en hauteur tels que les ponts, passerelles et viaducs routiers, accessibles à pied ou en voiture, permettent également de profiter d'échappées paysagères.

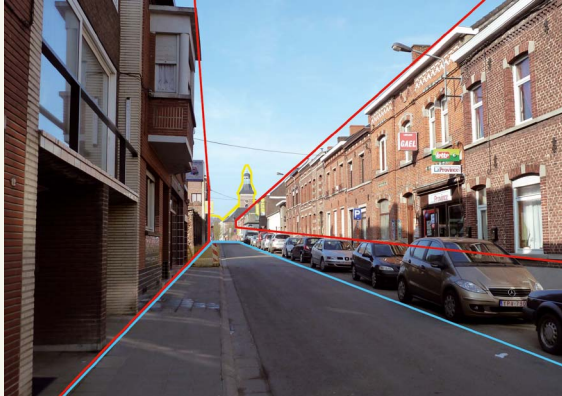


Des échappées paysagères apparaissent au hasard de dégagements ou de déclivités.

Ci-contre, depuis une rue en forte déclivité à Couillet, dont l'église apparaît en contrebas, on aperçoit Charleroi et une partie de son agglomération. Derrière le clocher émergent les deux chevalements de l'ancien charbonnage du Pêchon (1) et, à l'arrière-plan, la tour bleue (2) signalant la ville basse de Charleroi.

Cependant, la profondeur du champ visuel est souvent réduite par l'omniprésence du bâti et des alignements de façades, qui constituent autant d'écrans pour l'observateur. Les éléments structurants du paysage se limitent alors à la voirie, qui imprime la dimension horizontale, et aux façades, qui conditionnent la dimension verticale. Les vues, fortement raccourcies, portent sur les dégagements offerts par les places, les enfilades de rues, les successions de plans visuels rapprochés. Les caractéristiques architecturales du bâti jouent dès lors un rôle prépondérant, de même que l'aspect des matériaux de revêtement de la voirie, le mobilier urbain, les décrochements de façade, les éléments végétaux... L'approche paysagère rejoint l'approche urbanistique.

En tant que lieu de vie, le paysage urbain vu « de l'intérieur » n'est pas un espace figé. Il est au contraire dynamique. Une série d'éléments l'anime, dont le nombre varie selon les fonctions en présence, les heures de la journée et les rythmes hebdomadaires, au premier rang desquels ceux des usagers de l'espace public et des véhicules automobiles. Ces derniers, stationnés de part et d'autre des voiries, se surimposent à l'alignement du bâti et masquent les rez-de-chaussée.



Les enfilades de rues aux façades continues constituent une grande partie des paysages des conurbations de l'ensemble paysager, où les vues larges et longues sont rares.

Ici, l'homogénéité architecturale de l'alignement de la rue guide le regard vers l'église Sainte-Waudru de Frameries qui clôt l'étroite ouverture visuelle.

Comme souvent, une rangée de voitures en stationnement masque le bas des façades.



Au sein des conurbations, des centres s'identifient, comme les centres-ville ou les anciens noyaux villageois.

Ci-contre, le centre de Charleroi se caractérise par l'extrême densité de son bâti, en grande partie constitué de hautes maisons de rapport et d'immeubles de bureaux. Les nombreuses fonctions urbaines qu'il concentre, commerciale notamment, attirent une foule nombreuse, actrice dynamique de ses paysages.

Ci-dessous, la place de l'ancien village de Hornu (Boussu), beaucoup moins polarisante, est très calme. Un tissu de type urbain a densifié le noyau rural initial, dont il subsiste certains vestiges préindustriels, comme la ferme du premier tiers du 19^e siècle, en retrait derrière son portail et sa grande cour pavée.





Ponctuellement, les alignements de maisons ouvrières sont interrompus par des dents creuses, parcelles de terrain jamais construites. Cette particularité résulte d'un décalage entre une planification urbanistique et la construction individuelle des maisons par de petits propriétaires privés. Au fil du temps, certaines de ces dents creuses ont été investies notamment par des annexes ou des garages.

Les spécificités paysagères du logement ouvrier et social

Les ensembles d'habitat ouvrier et de logements sociaux sont une caractéristique transversale de l'ensemble de la Haine et de la Sambre. On les retrouve surtout dans la trame urbaine ou périurbaine mais aussi dans certaines zones au profil plus agricole. Cet habitat spécifique constitue deux aspects de la réponse (privée puis publique) apportée au besoin croissant en logement de la main-d'œuvre, employée par les industries de la région à partir du 19^e siècle, et des sans-abri.

Les formes de ce logement varient en fonction de divers critères, notamment la nature des activités industrielles auxquelles il est lié, la période à laquelle il a été érigé, l'origine des promoteurs. La coexistence de l'initiative publique et de l'initiative privée à partir de la fin du 19^e siècle a cependant entraîné une influence mutuelle sur les formes tandis qu'avec le temps, une standardisation croissante des modèles s'est imposée.

Une dizaine de types d'implantation, qui peuvent se combiner, ont été répertoriés dans une étude menée à la fin des années 1980 sur les ensembles de logements ouvriers et sociaux. Tous se retrouvent dans l'ensemble paysager de la Haine et de la Sambre.

L'implantation peut prendre la forme d'alignements simples ou doubles, constitués de maisons mitoyennes. Leur répétition compose alors un quartier, souvent réalisé par le même promoteur.



Cet ensemble de neuf habitations mitoyennes en alignement simple est implanté en impasse. Situé à Courcelles, il a été construit dans le troisième quart du 19^e siècle à l'initiative de la S.A. des Charbonnages du Nord de Charleroi et a fait récemment l'objet d'une rénovation.

Il existe aussi des implantations sous forme d'impasses, de cours ou de carrés soit, respectivement, des voies sans issue engendrées par une volonté de densification des intérieurs d'îlot ou développées à partir de la trame urbaine existante, des élargissements fortuits ou volontaires des voiries ou des impasses, la combinaison d'impasses et de ruelles à l'intérieur d'un îlot. Ces trois types gardent un caractère semi-public.

L'inventaire distingue également les implantations en maisons jumelées (des maisons mitoyennes associées deux par deux et séparées les unes des autres par des jardins ou des sentiers) ou en bande (groupées cette fois par trois ou plus). Les logements peuvent parfois être réunis par quatre, les façades et les gabarits donnant l'impression d'une habitation unique. On parle, dans ce cas, de maisons de type Ducpétiaux.



Le double alignement de la rue du Travail à Auvélais se termine par une placette bordée de maisons de type Ducpétiaux. La recherche architecturale de la cité ouvrière rattachée aux Glaceries Saint-Roch est poussée : outre les formes variées de toiture, chaque bloc est orné d'une frise d'un motif différent.

L'étude répertorie encore les cités-jardins*, dans lesquelles un ensemble de maisons s'organise selon un plan où les espaces non bâtis (jardins, potagers, places bordées d'arbres) sont proportionnellement plus importants que les espaces bâtis, ou les cités-parcs dont les immeubles sont implantés dans la verdure, aménagée en parcs et promenades.

En plus de l'implantation, ces ensembles de logement trouvent aussi leur spécificité à travers des caractéristiques architecturales récurrentes liées au gabarit des habitations, à la forme de leur toiture, aux matériaux ou encore aux éléments d'ornementation de la façade.

La seconde moitié du 20^e siècle a vu la construction d'une série de cités sociales constituées de tours. Aujourd'hui, certaines d'entre elles sont rénovées tandis que d'autres sont abattues. Le paysage en est profondément modifié.

Ci-dessous, la cité des Oiseaux à Fontaine-l'Évêque telle qu'on peut la voir aujourd'hui. A droite, l'une des anciennes tours qui a été abattue.





Les cités et les ensembles ouvriers disposent souvent de circulations intérieures dédiées aux piétons : venelles, sentiers... Le paysage visible depuis ces voies lentes est tout à fait particulier : intérieur d'îlots, façades arrière, potagers, cours... L'entretien de ces espaces, qui dépend des pouvoirs publics mais aussi des riverains, n'est pas toujours acquis et handicape leur usage. Les haies et autres plantations qui les délimitent doivent être taillées pour permettre le passage, les sols doivent être aménagés pour faciliter la marche. Dans certains cas extrêmes, les chambres vertes, ménagées par les concepteurs de cités-jardins comme autant d'espaces de détente et de respiration, peuvent se transformer en décharges clandestines.

Depuis plusieurs décennies, les ensembles de logement ouvrier ou social sont confrontés à des problématiques qui influencent, parfois de manière importante, leur potentiel paysager.



L'homogénéité des ensembles est parfois dénaturée. La détention de maisons ouvrières ou de logements de cités par des propriétaires privés a amené au fil du temps des transformations dans les bâtiments, fragilisant ce patrimoine architectural : modifications majeures du volume par l'ajout d'annexes ou le rehaussement, modifications de la structure de la façade par l'agrandissement ou la réduction des baies mais aussi le murage des portes ou fenêtres (ci-dessus à gauche), transformations apportées par l'emploi de matériaux de couverture différents pour les toitures, les enduits, les châssis ou les portes (ci-dessus à droite).



Plusieurs cités font aujourd'hui l'objet de rénovations. Souvent, les matériaux employés (enduits, bois...) sont différents des matériaux originels (brique, béton). La couleur est utilisée comme un outil de revalorisation et d'intégration. Ces transformations modifient le paysage « habituel », comme le montrent ci-dessus la cité Piérard à Frameries et ci-dessous un autre exemple à Piéton.



Les espaces verts constituent l'élément essentiel des cités-jardins ou des cités-parcs. Les alignements d'arbres, de part et d'autre de la voirie, en sont une des principales caractéristiques. Les espèces comme les cerisiers du Japon (ci-contre à Pont-de-Loup) ou les aubépines roses (en haut à gauche à Courcelles) ont souvent été choisies pour leur floraison abondante et colorée au printemps. Ces éléments végétaux sont fragiles. Leur entretien correct et leur renouvellement en cas de dépérissement sont essentiels pour respecter le caractère original des ensembles et préserver leur spécificité visuelle (ci-dessus à droite, la cité Demoulin à Monceau-sur-Sambre).

24 heures dans la vie d'un paysage : s'intéresser aux paysages nocturnes

La thématique des paysages nocturnes pourrait être abordée pour la totalité des ensembles paysagers wallons : le paysage ne disparaît pas lorsque la nuit tombe. Cette problématique semble néanmoins particulièrement cruciale dans cet ensemble au profil plus spécifiquement urbain et industriel. La lumière artificielle y est en effet omniprésente, bien plus que dans les ensembles paysagers à dominante rurale.

Constituée de points, de lignes, d'éclats, de halos, de faisceaux, parfois intermittents, la lumière artificielle modèle une autre réalité. Elle attire les regards sur certains éléments, tandis que son absence en passe d'autres sous silence. Cette lumière transforme et joue avec notre perception. Elle remplit deux fonctions qui, au fil du temps, se sont rencontrées et complétées peu à peu.

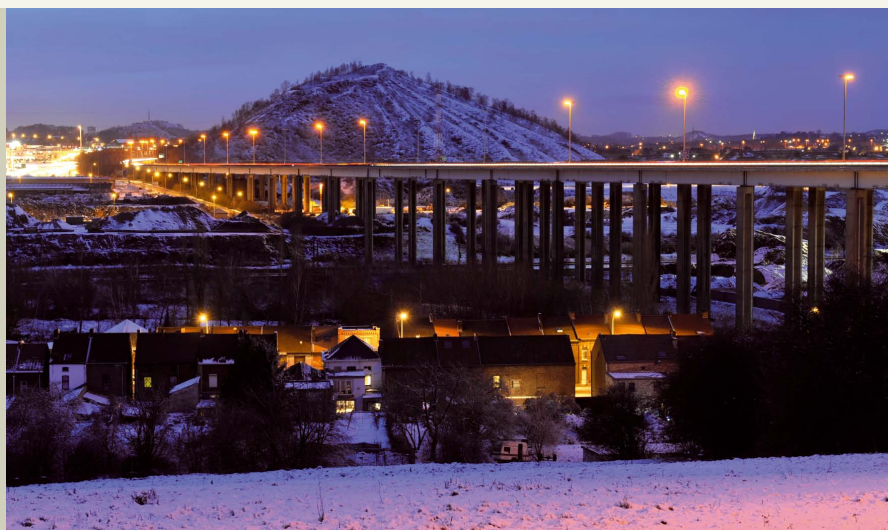


Les paysages industriels s'animent particulièrement une fois la nuit tombée. Selon le type d'exploitations, des lumières variées, des dégagements de fumée, des flammes... peuvent être observés. Ci-contre, une carrière à Landelies.

Sécuriser et accompagner

La première fonction de la lumière artificielle est à l'origine indépendante du paysage : elle vise avant tout à augmenter la sécurité de l'homme et à lui permettre de poursuivre ses activités, voire dans certains cas à les encourager. La voirie, les maisons et les bureaux, les commerces ou encore les infrastructures industrielles sont d'abord éclairés à cette fin.

L'urbanisme lumière s'intéresse depuis peu aux paysages du quotidien, ceux des zones périphériques, sans patrimoine reconnu mais densément peuplées. La lumière, bien utilisée, peut en augmenter la qualité visuelle et être source de mieux-être pour la population. Aujourd'hui, cependant, ces espaces sont encore le plus souvent envisagés avant tout sous l'angle de la mobilité. Seules les rues et les autoroutes sont éclairées.

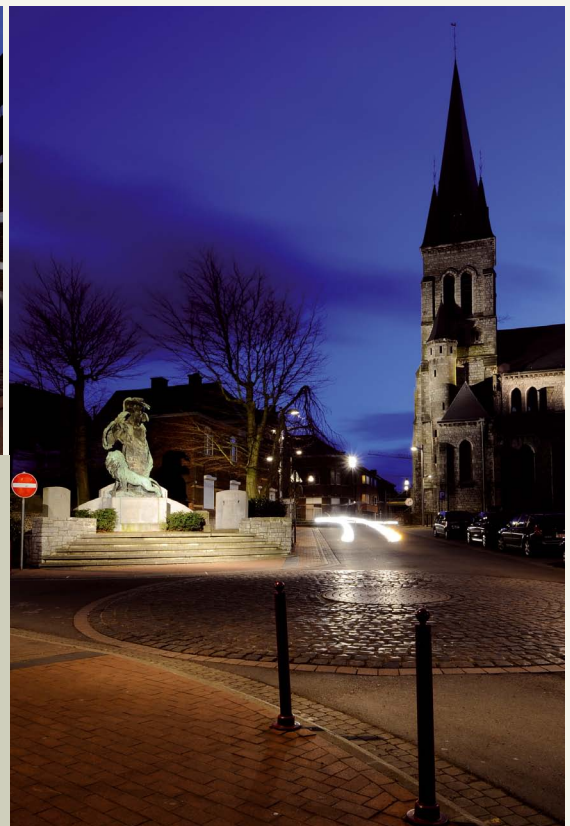


La lumière comme projet urbain

La lumière artificielle peut également avoir pour but d'interagir avec le paysage. Axé au départ uniquement sur la mise en valeur de monuments dans un but de promotion culturelle ou touristique, ce second usage de la lumière a évolué ces dernières décennies vers la notion plus globale d'urbanisme lumière. Ce concept, qui a bénéficié de l'amélioration de la technique, traduit le renouvellement des préoccupations quant à l'urbain. La lumière n'est plus seulement un moyen de mettre en valeur, elle se veut un matériau à part entière qui donne du sens et aide la ville à révéler son identité ou à la recomposer. La lumière devient un outil – qu'il faut manier avec précaution – du projet urbain, au service de l'humain.



En plus d'objectifs visant l'économie d'énergie, le plan lumière mis en œuvre à Manage veille à la sécurité de tous les usagers en jouant sur des ambiances différentes au sein de l'espace-rue : les passages pour piétons (ci-dessus) ressortent grâce à une lumière blanche qui tranche avec la lumière jaune plus chaude de la rue. Les monuments ont été mis en valeur (ci-contre) tandis que les espaces et éléments situés en hauteur comme les branches des arbres ou le clocher de l'église ont été laissés dans la pénombre pour respecter les cycles naturels de la faune et de la flore.



Mons a été la première ville de Wallonie à se doter d'un plan lumière, en 1996, et à le matérialiser par des réalisations concrètes. Plus récemment, en 2005, la Wallonie a lancé le projet pilote « Plan lumière » dont l'objectif est de réfléchir à la manière d'améliorer l'éclairage des lieux et des monuments. Manage et Charleroi sont deux des huit communes qui ont été choisies pour ce programme. Le projet a pour but de concilier sécurité, fonctionnalité, économie d'énergie mais aussi cohérence, harmonie, animation et valorisation, sans oublier la nécessité de réduire au maximum les nuisances pour l'homme et la nature. Dans certains cas, des coupures électriques sont d'ailleurs envisagées pour éviter de perturber le comportement nocturne d'animaux tels que la chauve-souris.

L'obstacle principal de l'application des principes de l'urbanisme lumière reste cependant son coût financier et sa maintenance.

Des paysages ruraux bien présents, souvent marqués par l'urbanisation

En dehors des espaces de conurbation, l'ensemble de la Haine et de la Sambre offre des paysages dont le caractère rural s'affirme par l'étendue des espaces agricoles et, plus localement, forestiers, ainsi que par l'étiollement du bâti.

Parmi ces espaces, la plaine alluviale de la Haine, inscrite en partie dans le Parc naturel des Plaines de l'Escaut, se distingue tout particulièrement par ses faibles densités bâties. Les structures bâties sont masquées par les rideaux de peupliers et de saules bordant le réseau de fossés de drainage tracé dans les grandes étendues de prairies humides. De vastes surfaces vouées aux grandes cultures caractérisent une bonne partie des plateaux limoneux du centre de l'ensemble. Leurs paysages de plateau agricole ondulé se singularisent, au sud de la Haine, par la présence de nombreux terrils boisés qui témoignent du passé minier du bassin du Centre.

Enfin, les grands massifs boisés confèrent un caractère forestier à certaines parties des versants des vallées de la Sambre et de ses affluents de rive droite ainsi que du versant nord de la plaine de la Haine.



A Anderlues, le plateau limoneux couvert de grandes cultures présente un paysage très ouvert, à l'horizon duquel se dessinent des lignes de boisements (ci-dessus à gauche, au « Planty »).

Les vastes étendues de prairies humides ponctuées de rideaux de peupliers et d'alignements de saules recouvrent le relief plat de la plaine alluviale de la Haine à Ville-Pommeroeul (ci-dessus à droite, Bernissart).

Ci-contre, une clairière a été mise en culture au sein d'une zone boisée du versant nord de la Haine (Bernissart).

L'urbanisation imprègne de façon plus ou moins importante la majeure partie des campagnes et s'impose en toile de fond à l'approche des zones de conurbation. Elle s'y est diffusée de longue date avec le développement d'activités industrielles locales (extraction houillère, carbochimie, carrières, verreries...) et la mise en communication ferroviaire et vicinale entre ces espaces et les bassins houillers et sidérurgiques proches ou, plus récemment, avec l'expansion d'un réseau de voies routières rapides.

Le tissu de la plupart des localités s'est densifié et s'est allongé à partir de la seconde moitié du 19^e siècle, à l'instar des noyaux villageois englobés dans les conurbations. Leur bâti rural dispersé, aux gabarits et matériaux variant selon les pratiques agricoles et les ressources locales (fermettes basses ou grandes exploitations isolées, murs en pierre ou en brique...), s'est complété d'un bâti de typologie ouvrière et urbaine. Au cours du 20^e siècle, des cités d'habitations ouvrières et sociales et, toujours d'actualité, des lotissements de villas pavillonnaires* ont encore étendu la superficie des villages, égrenés le long des axes routiers ou entamant les espaces agricoles.



En haut à gauche, l'urbanisation dispersée entre Fontaine-l'Evêque et Forchies-la-Marche mite un paysage rural où alternent prairies et labours. La présence fréquente de chevaux est caractéristique de l'élevage pratiqué à proximité des espaces urbains où sont implantés bon nombre de manèges. En haut à droite, le centre du village de Harchies (Bernissart) présente un tissu de fermettes basses en brique et moellons de grès chaulés, densifié à partir du 19^e siècle par un habitat diversifié de typologie urbaine.

En dessous à gauche, entourées de prairies humides, les ruines d'un ancien charbonnage et la cité charbonnière sont visibles au pied d'un terroir boisé, au lieu-dit La Courte, à Binche. En dessous à droite, des maisons pavillonnaires récentes complètent le bâti dispersé plus ancien dans le village de Roselies (Aiseau-Presles).

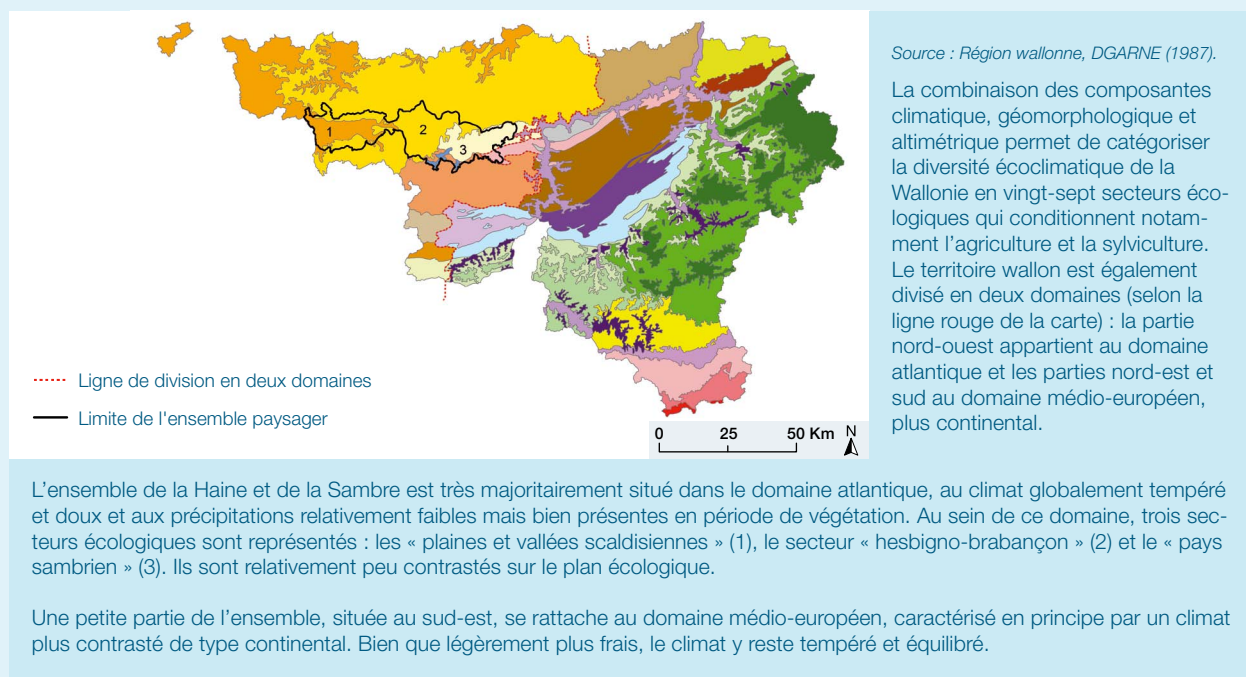
Aux structures bâties éparpillées dans les paysages s'ajoutent une multitude d'éléments d'appel qui contrastent avec le caractère rural des espaces et accentuent l'impression de mitage urbain. Emergent ainsi des terres agricoles les tours et cheminées de grands complexes industriels et les bâtiments fonctionnels de zones d'activité économique, implantés à proximité de voies navigables et de voies routières rapides. Plus généralisés, les mobiliers et ouvrages d'art sont nombreux dans les campagnes avoisinant les zones urbaines : pylônes des nombreuses lignes à haute tension traversant champs et prairies, châteaux d'eau sur les points hauts, poteaux d'éclairage, ponts, viaducs liés au réseau de voies de communication particulièrement dense.



A gauche, les pylônes de lignes à haute tension sont nombreux sur les terres agricoles au sud de Haine-Saint-Pierre et Haine-Saint-Paul, dont on devine la nappe urbaine à l'arrière-plan. A droite, un nouveau zoning est en cours de développement à Familleureux (Seneffe), à proximité de l'autoroute E19 et du complexe pétrochimique de Feluy, dont les cheminées se dessinent à l'horizon.

Des paysages en lien avec les composantes écologiques

La composante climatique se combine aux caractères du sol et du relief pour constituer des milieux différenciés abritant chacun une biodiversité spécifique. S'ils ne sont pas trop modifiés par l'homme, les paysages témoignent de ces variations écologiques au travers de la végétation spontanée.



La délimitation des secteurs écologiques repose sur des critères climatiques, mesurés à une échelle assez large. Si dans l'ensemble étudié, le potentiel d'accueil du milieu naturel est assez homogène et favorable à de nombreuses espèces, des conditions locales peuvent toutefois entraîner d'importantes nuances dans les constats généraux. Les activités industrielles, très présentes au sein de l'ensemble paysager, ont parfois gommé ce potentiel par des modifications importantes du milieu. Certains terroirs notamment, par l'exposition de leurs pentes et la composition particulière de leurs sols, peuvent connaître des conditions stationnelles assez différentes de celles généralement observées dans le secteur. Sur leurs pentes exposées au sud, l'apparition d'une végétation typique de milieux secs et chauds permet l'observation d'espèces très particulières.



Les conditions climatiques globalement favorables de l'ensemble et une large étendue de sols limoneux bénéficient aux terres agricoles. Lorsque l'épaisseur des limons se réduit, sur les versants pentus des vallées notamment, des boisements apparaissent (Pont-à-Celles).



Les sols secs et chauds des pentes des terroirs exposées au sud sont favorables à certaines espèces méridionales, parfois invasives comme le séneçon du Cap (terroir des Piges, Charleroi).

Les paysages protégés

Bien qu'il n'existe pas actuellement de législation spécifique relative aux paysages en Wallonie, leur protection – qui constitue l'un des axes de la Convention européenne du paysage – est prise en compte ou indirectement assurée par une série d'outils comme les plans de secteur, le classement de sites présentant un intérêt patrimonial ou naturel, ou encore l'inscription au sein d'un parc naturel.

Les périmètres d'intérêt paysager du plan de secteur couvrent principalement les espaces boisés du nord-ouest et du sud-est de l'ensemble et englobent des zones de plaines alluviales (Haine et Trouille) et de plateaux agricoles (Centre).

L'ADESA (Association de Défense de l'Environnement de la Senne et de ses Affluents), chargée de mettre à jour les périmètres du plan de secteur et de sélectionner des points de vue remarquables, a déterminé de nouvelles zones intéressantes sur le plan paysager. Celles-ci complètent, principalement sur les pourtours des conurbations industrielles, les périmètres précédents, dont certains ne sont toutefois plus retenus.

Inscrits aux plans de secteurs également, les périmètres d'intérêt culturel, historique ou esthétique protègent les centres de plusieurs villes dont Mons, Binche ou Thuin, ainsi que d'anciens noyaux villageois en marge des zones de forte urbanisation. Deux cités charbonnières, celles du Grand-Hornu et de Bois-du-Luc, sont également couvertes par ce type de protection.

De nombreux éléments d'importance paysagère bénéficient du statut de site ou de monument classé : sites boisés, édifices signalant les centres urbains ou villageois (clochers, beffrois...), domaines historiques (abbayes, châteaux...) ou hérités de l'activité industrielle (terrils, vestiges de charbonnages et autres bâtiments industriels, cités ouvrières, anciennes carrières...).

Plusieurs d'entre eux sont inscrits au Patrimoine mondial de l'Unesco : le site des quatre ascenseurs hydrauliques de l'ancien canal du Centre, les beffrois des villes de Charleroi, Mons, Binche et Thuin, ainsi que trois anciens sites charbonniers, le Grand-Hornu, Bois-du-Luc et le Bois du Cazier. Les minières néolithiques de Spiennes – souterraines mais dont la protection s'étend aux zones agricoles en surface, dénommées « Champ à Cailloux » –, situées aux marges de l'ensemble paysager, y figurent également.

A l'exception actuellement du Bois du Cazier, ces sites et monuments sont repris dans la liste du Patrimoine exceptionnel* de Wallonie, dans laquelle figurent également la cathédrale Sainte-Waudru de Mons, les jardins suspendus de Thuin, les remparts de Binche et la collégiale Saint-Ursmer de Lobbes, marquant la silhouette de ces villes. Plusieurs bâtiments ou domaines historiques sont également concernés (abbayes d'Aulne et de Bonne-Espérance à Vellereille-les-Brayeux, château des Princes de Croÿ au Roeulx, parc et drève de Mariemont), de même que les anciennes carrières de calcaires phosphatés de la Malogne à Cuesmes, recouvertes de boisements.

D'autres sites jouant un rôle paysager significatif sont protégés en raison de l'intérêt qu'ils présentent sur le plan de la flore et de la faune, sous le statut de réserves naturelles, sites Natura 2000 ou zones d'intérêt biologique. Il s'agit principalement de zones forestières, de terrils et sites carriers abandonnés couverts de boisements et de zones humides de plaine alluviale, dont certaines résultent de l'affaissement de terrains miniers.

Enfin, le Parc naturel des Plaines de l'Escaut qui englobe les communes de Bernissart et de Péruwelz, dans la partie occidentale de la plaine alluviale de la Haine et de son versant nord boisé, fait de la préservation et de la valorisation des paysages un objectif central. Un Atlas communal du paysage des Plaines de l'Escaut, élaboré pour chacune des communes impliquées, est destiné à servir d'outil de gestion opérationnel pour les décideurs locaux et les auteurs de projet, ainsi qu'à sensibiliser le grand public aux enjeux paysagers.



L'ensemble paysager est riche en monuments et sites classés inscrits au Patrimoine mondial de l'Unesco. C'est le cas de l'ascenseur n° 3 et du site de l'ancien canal du Centre ci-dessus (Strépy-Bracquegnies, La Louvière). C'est aussi le cas du beffroi de la ville de Thuin ci-contre (flèche), en contrebas duquel s'étendent les jardins suspendus, classés comme site exceptionnel de Wallonie, dont on aperçoit l'étagement des murets.



Plusieurs sites semi-naturels font l'objet de mesures de protection pour en conserver la richesse de la flore et de la faune. Les sites Natura 2000 couvrent notamment des zones humides de la plaine alluviale de la Trouille (à gauche). Les réserves naturelles intègrent notamment les marais d'Hensies, résultant d'affaissements miniers (à droite).